



## COMPTE RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2019

Présents : J-P.BAS, D.DEFAUT, A.DEJEUX, S.FUMEY, C.GAVIGNET, J-M.LIEGEON, E.MICHAUD, T.PIERRE, P.TACHE, S VUGRIC.

Excusés :

Secrétaire de séance : J-P. BAS.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 22 novembre 2018.

#### 1 – Création d'un trottoir entre la sortie d'Augerans et l'entrée de La Loye.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier la maîtrise d'œuvre au bureau d'études BevrD pour un montant d'honoraires de 2940 euros TTC et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

De plus, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à demander une subvention pour la réalisation du trottoir dans le cadre du 'Contrat de ruralité' et à signer tout document afférent à cette demande.

#### 2 – Lotissement des Hautes Rives.

Le Maire annonce au Conseil Municipal qu'il va signer un compromis de vente le 04 mars 2019 pour la vente de la parcelle du lot n°8.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est d'accord pour un prix de vente de 52 000 euros.

#### 3 – Questions diverses.

##### **. Groupe scolaire**

Le Conseil Municipal

décide de s'associer à Bans/Belmont/La Loye/ La Vieille Loye/ Montbarrey/Mont-sous-Vaudrey/Nevy-les-Dole/Santans/Souvans en vue de créer un groupe scolaire modulaire,

valide le choix du lieu d'implantation à Mont-sous-Vaudrey, proche du collège afin de créer une école socle et

demande à la Communauté de Communes du Val d'Amour d'engager toutes les démarches pour mener à bien ce projet.

### **. Travaux ONF**

Aucun travail d'entretien ne sera confié à l'ONF cette année.

Une demande de devis à des entreprises privées sera faite pour réaliser des pancartes parcellaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'état d'assiette des coupes 2019 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites.

Le Maire est autorisé à signer tout document afférent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles concernées.

### **. Cartes jeunes**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire l'opération Cartes Jeunes en 2019 en l'offrant à tous les habitants de la commune entre 0 et 30 ans. Ces derniers seront informés de cette opération et devront réserver leur carte d'ici juillet 2019.

### **. Commémoration du 19 mars.**

Chaque membre du Conseil Municipal est invité à participer à la commémoration du 19 mars prochain, au monument aux morts d'Augerans, à 17 heures 45.

Une gerbe sera déposée.

Cette cérémonie est organisée par les Anciens Combattants en Algérie, Tunisie et au Maroc.

### **. Visite du Sénat**

Une visite du Sénat sera organisée dans le courant de l'année 2019 pour tous les membres du Conseil Municipal.

La séance est levée à 22 heures.

Le Maire,  
Alain DEJEUX.

